CIRCULAIRE

AU

CLERGÉ DU DIOCÈSE

DE

MONTRÉAL.

CIRCULAIRE

AU

CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

EVECHE' DE MONTREAL,
LE 8 SEPTEMBRE 1847.

MONSIEUR,

Vous recevrez, avec la Présente, le Mandement du 14 Août dernier, dans lequel j'annonce aux Fidèles les facultés spéciales qu'il a plu à N. S. P. le Pape de vous accorder en leur faveur. En voici quelques autres qui vous sont propres, et que je vous délègue au nom de Sa Sainteté, en vertu d'un Indult du 14 Mars 1847, *ad decennium.* 1° Il vous est permis, en baptisant les Adultes, de vous servir des rites et cérémonies usités pour le baptême des enfans. 2° Vous pouvez changer l'obligation de réciter le petit office de la Sainte Vierge, imposée aux associés du St. Scapulaire, pour gagner les Indulgences Sabbatines, en d'autres œuvres pies. 3° Vous pouvez aussi gagner, chaque jour, toutes les Indulgences pour lesquelles sont requises la confession et la communion, pourvu que vous vous confessiez au moins une fois tous les quinze jours, et que vous remplissiez toutes les

autres œuvres prescrites. 4° Je suis autorisé à bénir des croix et à y appliquer une Indulgence plénière, pour tous ceux qui les baiseront dévotement à l'article de la mort. Il vous sera donc facile, en visitant vos malades, de leur procurer cet avantage précieux, moyennant une croix ou un crucifix que je vous bénirai bien volontiers à cette fin. 5° Je suis également autorisé à appliquer les Indulgences de la Voie de la Croix à de simples croix. Les personnes infirmes de votre Paroisse se trouveront par là très-heureuses de pouvoir participer à ces innombrables Indulgences. Pour les favoriser plus efficacement dans leur dévotion, je donne à MM. les Grands Vicaires le pouvoir de bénir des croix ou crucifix, et de leur appliquer les Indulgences du Chemin de la Croix, pour toutes les personnes qui seront jugées, par leur Curé, moralement empêchées de faire ce pieux exercice à l'Eglise Paroissiale, ou en tout autre lieu où il aurait été publiquement établi.

Pour profiter de tant de priviléges que votre foi et la piété de votre peuple sauront bien apprécier, et que je n'ai pu obtenir que par le secours de vos prières réunies, je profite de la Présente pour vous adresser quelques observations sur ce qu'il faudra faire à cette fin.

1° La Fête du *Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie* vous fournira, chaque année, l'occasion d'exhorter les Fidèles à bénir le Père des miséricordes

pour toutes les grâces qu'ils en ont reçues, et à se renouveler dans la dévotion à la Ste. Vierge. Cette cérémonie fera une impression toujours nouvelle, si vous ajoutez à vos discours la décoration de la chapelle ou de la statue de la Ste. Vierge, l'éclat du luminaire et le chant de quelque cantique qui prépare les cœurs à se pénétrer des sentimens exprimés dans l'acte de consécration.

2° En disant, chaque jour, la collecte *pro quacumque necessitate*, veuillez bien unir vos intentions aux miennes ; car elles sont bien grandes les nécessités pour lesquelles nous réclamons la divine miséricorde.

3° Les Indulgences, accordées aux monumens de mission, ont pour objet principal de faire prier les Fidèles, afin qu'ils conservent à jamais le souvenir des grâces abondantes qu'ils ont reçues pendant les Retraites, et qu'ils persévèrent dans les saintes résolutions qu'ils y ont prises. Il serait bon de leur suggérer diverses pratiques faciles, et propres à leur rappeler la mémoire des miséricordes du Seigneur : v. g. de se réunir le soir devant ces religieux monumens, pour y faire leurs prières ou y réciter le chapelet ; d'y aller dire trois *Pater* et trois *Ave* chaque fois qu'ils viennent à l'Eglise ; de s'y arrêter, quand ils sont en route, pour y réciter ces courtes prières, afin d'obtenir la bénédiction de Dieu sur leurs voyages ; de choisir deux Dimanches, dans l'année, v. g. ceux qui sont les plus proches des Fêtes de l'Inven-

tion et de l'Exaltation de la Ste. Croix, pour y aller en Corps de Paroisse, gagner les deux Indulgences dont il est question dans le Mandement, et s'y renouveler dans les résolutions de la Retraite par quelqu'exercice particulier.

4° Les priviléges d'autel dont vous êtes favorisé vous serviront à entretenir parmi les Fidèles la dévotion aux âmes du Purgatoire. C'est d'ailleurs pour chacun de nous un moyen efficace de réparer certaines négligences que nous aurions à nous reprocher, et pour lesquelles peut être certaines âmes souffriraient dans ce lieu d'expiation. On peut espérer qu'il y aura à l'avenir plus de monde aux messes qui se chantent pour les âmes du Purgatoire, et surtout plus de personnes qui communieront à ces messes. Il en résultera que bien des personnes se confessant la semaine, vous ne serez pas écrasé le Dimanche par une trop grande foule de pénitents. Par cette méthode, il est facile de passer toute sa paroisse trois ou quatre fois par année, même les plus grandes. En rappelant donc souvent au peuple que le Maître-Autel est privilégié, on procurera aux Trépassés plus de messes, plus d'indulgences et plus de communions ; et aux vivans, un motif de s'approcher souvent des sacremens.

5° Les pouvoirs si particuliers qui vous sont donnés d'indulgencier les croix, chapelets et médailles, vous serviront très efficacement pour entretenir la dévotion du chapelet dans chaque famille de votre

paroisse. Il est à désirer que vous n'en fassiez la bénédiction que les Dimanches et Fêtes après la grand' messe ; et que de temps en temps vous disiez au Prône, en français, tout ce que l'Eglise demande, en latin, pour ses enfans, dans ses oraisons pour ces sortes de bénédictions. L'explication de la manière de dire le chapelet, et de s'entretenir des divers mystères de la vie de Notre Seigneur et de la Ste. Vierge, peut être aussi fréquemment la matière d'un excellent Prône. L'expérience est là pour prouver que les meilleures familles, comme les meilleures paroisses, sont celles où la dévotion du St. Rosaire est le plus en pratique. Elle est d'ailleurs d'autant plus facile que l'on peut y satisfaire pleinement par une dixaine du chapelet, chaque jour. J'ai apporté d'Europe divers pamphlets qui faciliteront beaucoup l'organisation du Rosaire Vivant parmi les Fidèles. D'ailleurs il est à croire que cette dévotion, une fois bien comprise, et les douceurs qu'elle renferme étant bien senties, les cinq dixaines suffiront à peine pour satisfaire leur piété.

6° Afin que la fréquentation de la ville ne soit pas, pour les gens de la campagne, une occasion de démoralisation, et qu'ils remportent chez eux leur innocence, après y avoir fait leurs affaires, vous feriez bien de les exhorter d'aller, chaque fois qu'ils vont au marché, se recommander à Notre-Dame de Bonsecours. J'espère qu'ils y trouveront des se-

cours religieux qui les fortifieront contre les scandales, et surtout les dangers de l'impureté et de l'intempérance. Je vais établir dans ce sanctuaire la Confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice, qui convient si bien à cette chapelle, et qui, jusqu'ici n'a eu, dans ce Diocèse, aucun centre de ralliement.

7° Pour les mêmes raisons, vous pourriez engager ceux de vos paroissiens qui sont dans l'usage de venir, chaque année, passer un temps assez considérable en ville, à aller prier à l'Eglise Cathédrale, où chaque jour ils peuvent gagner une Indulgence plénière ; et à faire la visite des sept Eglises de Stations, ainsi que le pélérinage de Bonsecours. Vous recevrez prochainement le livre qui doit être imprimé pour faire connaître la dévotion aux Stations des sept Eglises de Rome.

8° Le Diocèse est maintenant doté de trois Institutions d'hommes et de quatre de femmes, pour donner à l'enfance une éducation soignée et religieuse, telle qu'il en faut à notre bon peuple. Je connais combien, pour propager cette bonne éducation, vous désirez voir se multiplier parmi vous ces excellentes institutions dont vous sentez si vivement le besoin, à cause de la difficulté que vous aviez de vous procurer de bons instituteurs et institutrices. Le premier moyen pour arriver à ce but si désirable est, sans contredit, de diriger et favoriser les vocations pour ces divers instituts. Car si chaque paroisse fournissait seulement trois ou quatre Frères et autant de Sœurs, on aurait bientôt pourvu à nos

plus pressants besoins. Or, c'est ce que vous ne manquerez pas de faire, dans la juste confiance que vous pouvez concevoir que l'on préfèrera, pour y faire de ces sortes d'établissements, les paroisses qui donneront plus de sujets à l'état religieux. Pour arriver plus vite à cette fin, je vous conseille de faire dire, chaque jour, dans chaque école, un *Pater* et un *Ave*, à cette intention. Car nul doute que les prières des enfans, qui demanderont avec ferveur et persévérance, de bons maîtres et de bonnes maîtresses, pour leur enseigner, avec les sciences humaines, la crainte de Dieu, ne soient promptement exaucées.

9° Quant aux œuvres de charité, les grands besoins des pauvres qui augmentent de plus en plus, font sentir la nécessité de les multiplier. Partout on trouvera de pauvres vieillards infirmes et de tendres enfans orphelins, qui sont sans ressource, et exposés à bien des souffrances. Dans mon dernier voyage d'Europe, j'ai eu occasion de visiter, dans de petites villes, plusieurs hospices de charité où l'on soignait un grand nombre de malheureux, parce que les campagnes environnantes se cotisaient pour les soutenir, et avaient droit pour cela d'y envoyer leurs infirmes. En suivant ce bel exemple, on déchargerait les paroisses de ces invalides que l'on se passe de maison en maison, et que quelque fois on a l'inhumanité de laisser dans les chemins, ou d'exposer dans les rues, aux portes des hôpitaux de la ville,

qui ne peuvent suffire aux besoins des pauvres qui y demeurent. Les établissements de ce genre déjà faits à Saint Hyacinthe et à Laprairie, pour ne parler que de ceux de ce Diocése, sont assurément dignes de tout éloge et méritent d'être imités. Si, dans chaque comté, on avait une semblable maison, on pourvoirait à bien des nécessités, et on s'attirerait toutes les bénédictions assurées à la charité. On préparerait les voies à ces hospices, si l'on établissait l'association de charité dans chaque paroisse, conformément aux règles de St. Vincent de Paul, imprimées dans le manuel des sociétés de tempérance et de charité, en 1842.

10° Enfin tant de prières et de bonnes œuvres, que vont favoriser les grâces insignes que nous venons de recevoir du St. Siége Apostolique, produiront, j'en ai la confiance, les heureux fruits qu'il faut en attendre. Elles auront pour objet de conserver la foi et les mœurs dans ce Diocèse. Pour conserver la foi, il faut travailler à empêcher nos braves gens de recevoir des livres corrompus, et d'envoyer leurs enfans à des écoles dont les instituteurs seraient sans religion, ou qui enseigneraient l'erreur. L'établissement de bonnes Bibliothèques de Paroisse, telles qu'on en trouve heureusement en plusieurs lieux, préserverait le peuple du danger des mauvaises lectures. On pourrait se procurer d'excellents livres à bas prix, en s'agrégeant à la société des bons livres à Bordeaux. Les mauvaises écoles

sont encore plus à craindre. Aussi faut-il faire tout au monde pour empêcher que les enfans ne les fréquentent. L'on doit surtout faire tous ses efforts pour qu'ils n'aillent point dans ces établissements évidemment érigés pour pervertir leur foi, et où, pour arriver à cette fin, on les loge, nourrit et habille *gratis*.

Quant aux mœurs, les points essentiels à gagner dans ce moment sont les fréquentions et la tempérance. Quelque difficile qu'il soit de déraciner la mauvaise habitude des veillées *seul à seul* et le vice affreux de l'ivrognerie, il faut espérer que bientôt ces deux plaies seront guéries. En encourageant de toutes nos forces la société de Tempérance et les congrégations de filles, nous serons plus forts pour attaquer et vaincre ces deux monstres affreux. Nous serons assurément victorieux de ces terribles ennemis de notre peuple, si, en travaillant à sa sanctification, nous ne perdons point de vue ces deux sentences de l'Apôtre : *Exemplum esto fidelium.... Labora sicut bonus miles....*

Je suis bien sicèrement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

✠ IG. EVEQUE DE MONTREAL.

P. S.—Le Bureau de la Caisse Ecclésiastique se tiendra à l'Evêché, le 7 Octobre prochain, à neuf heures du matin.

La Retraite Pastorale ne pouvant avoir lieu, cette année, je vous engage à faire la vôtre en votre particulier, dans quelques unes des Communautés que vous jugerez bon de choisir. Toutes vous accueilleront avec plaisir, et en particulier l'Evêché, si vous voulez bien y venir. La présente Circulaire suppléera, en partie, à ce que j'aurais eu à vous communiquer, si la Providence m'avait permis de vous rencontrer dans un temps si précieux.

✠ I. Ev. de M.

(Vraie copie.)

[signature] *Chanoine Secrétaire.*

ésiastique se
chain, à neuf

ir lieu, cette
n votre par-
unautés que
ous accueil-
l'Evêché, si
Circulaire
à vous com-
permis de
eux.

. DE M.

ecrétaire.